

Une langue ancienne et moderne : le français. «Une langue envisagée en elle-même et pour elle-même»

HIROYUKI KATO & JEROME CUNY

Tables des matières

Introduction

I. De l'aptitude linguistique à l'aptitude communicative

1. Le Langage pour la linguistique dite générale
2. Le démon du formalisme
3. La logique naturelle et l'esprit logique du locuteur
4. L'aptitude de communiquer et la séduction du fonctionnalisme
5. Les composantes de l'aptitude de communiquer : la théorie générale des signes du langage quotidien
6. De l'aptitude de communiquer à l'aptitude discursive
7. L'aptitude linguistique et/ou l'aptitude de communiquer en didactique des langues

II. Une Langue ancienne et moderne : le français.

1. Courte explication historique sur l'expansion de la langue française
2. La variation linguistique
3. La norme

Conclusion

Bibliographie

Introduction

En premier lieu, nous verrons que l'enseignement des langues vise à donner une compétence à un sujet apprenant, mais encore faut-il identifier la ou les compétence(s) en jeu. Avec les théories de l'apprentissage, nous voyons que la question de l'apprentissage reste posée et qu'il nous faut renégocier le concept de langage. Même si elle n'apparaît pas clairement en didactique des langues, la nécessité de la décomposition du langage est implicite dans la discussion que nous pouvons observer sur les compétences linguistique et communicative.

Finalement en second lieu, nous verrons qu'au risque de décourager le lecteur, même ce qui semblait simple, à savoir la langue, s'avère vite complexe. Les manuels de grammaire masquent quelque peu cette complexité et tendent à donner une image homogène et unitaire de la langue. Cette deuxième partie entend faire comprendre ce que les sociolinguistes désignent sous le nom de "variation".

I . De l'aptitude linguistique à l'aptitude communicative

1. Le langage pour la linguistique dite générale

La linguistique telle qu'elle émerge au début du siècle avec Saussure repose sur deux postulats :

-L'objet global linguistique, c'est-à-dire le langage au sens large du terme, *nous apparaît comme un amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles* ;

-la linguistique, comme science autonome ayant son objet propre, doit prendre "*pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même*".

De cette genèse nous héritons à deux niveaux : en linguistique d'une part ; en didactique des langues d'autre part.

En linguistique va se trouver historiquement privilégiée l'étude du *fait de langue* et retardée, différée celle du *fait de parole*. Bien qu'épistémologiquement nécessaire _il fallait bien commencer par quelque chose de précis et cesser de parler de tout en même temps_ ce décalage a eu un effet pervers qui perdure : en linguistique, on a tendance à en appeler au fait de parole pour tous les phénomènes difficiles. La parole devient alors une sorte de "placard de rangement" pour toutes les questions en suspens. À titre d'exemple, l'une des clés qui ouvre ce placard et, par là, permet de stocker "élégamment" les incompris est la connotation.

En didactique des langues, sous la pression de la linguistique générale, sous une pression qui fut très forte à l'époque des méthodes structurales (audio-orales et audiovisuelles), va se voir privilégiée l'acquisition des structures linguistiques, de la grammaire. La façon de concevoir la progression dans ces méthodes illustre clairement cette influence et ce n'est pas un hasard si l'approche communicative aujourd'hui souligne le caractère parcellaire, réducteur d'un apprentissage centré sur la seule compétence linguistique.

Mais que faut-il comprendre au juste par compétence linguistique? Si nous entendons le concept saussurien de *langue* comme *le système de signes*, nous posons que la compétence linguistique est la capacité à construire des phrases, équivaut à la compétence grammaticale. C'est ainsi que la connaissance que j'ai de la morphologie, de la syntaxe, du lexique de la langue anglaise me permet de construire une phrase telle que "*My taylor is rich*". Pour être nécessaire, cette compétence n'en est pas pour autant suffisante et la possession de la logique grammaticale du système ne donne pas les règles d'usage de cette logique en situation concrète de communication. L'approfondissement de la notion de *compétence linguistique* comprise comme *compétence grammaticale* révèle la difficulté à laquelle ne peuvent manquer de se heurter et le linguiste et le professeur de langue. La dichotomie saussurienne *langue/parole* exprime le conflit fondamental existant entre le système et l'usage.

Cette dichotomie, dans la tradition saussurienne, est analysée comme une rupture, un divorce et laisse penser que, dans les faits linguistiques, on peut reconnaître deux ordres de faits indépendants, quand bien même les seconds peuvent se greffer sur les premiers au cours du procès d'énonciation. La linguistique de la parole, la linguistique de

l'énonciation reconnaît très largement ce point de vue. Prenons un exemple pour illustrer le conflit système/usage, un conflit que la linguistique anglo-saxonne appréhende avec les concepts de "form" et de "meaning". Notre exemple, nous l'empruntons au linguiste anglais Frank Palmer. À un professeur qui l'interroge sur le genre du mot *pantalon*, un élève répond que *pantalon* est singulier en haut et pluriel en bas. Le langage en tant que mode de représentation, nous oblige à dissocier l'univers des mots et l'univers des choses. Cela signifie que la valeur grammaticale ne présume pas la valeur d'usage. Une chose est de parler de l'opposition singulier/pluriel ; une autre est de traiter de l'opposition unicité/pluralité.

L'affaire serait simple si nous *_nous* valant et pour le locuteur ordinaire et pour le spécialiste du langage_ acceptions sereinement le conflit système/usage. L'ennui est que nous ne cessons de vouloir réconcilier l'inconciliable. L'exemple que nous venons de citer n'abuse personne, mais en est-il toujours de même et que penser, pour prendre un autre exemple, de tous ces discours féministes sur le sexe des mots, à propos notamment de l'appellation des typhons, cyclones et autres catastrophes naturelles? S'il ne s'agissait là que d'un épiphénomène, que d'un effet pervers engendré par le climat de crispation dans lequel se déroule un combat politique, il n'y aurait pas lieu de s'y attarder outre mesure ; mais ce que nous avons ici, nous le retrouvons de la même façon chez les linguistes et les grammairiens. Il suffit, pour s'en rendre compte, et pour prendre un troisième exemple, de se reporter au traitement de l'article défini dans les manuels de grammaire, dans des ouvrages où il est constamment admis que l'article défini détermine, actualise un substantif connu, déterminé. Et nous serions là-dessus tous d'accord si, au hasard de nos promenades dans la langue, nous n'avions pas été amenés un jour à rendre compte de l'opposition entre *Il vient dans cinq minutes* et *Il vient dans les cinq minutes*, et à ouvrir une nouvelle fois un placard ad hoc, le placard aux cas dits particuliers.

Quel est le sens de l'acharnement que nous mettons à vouloir réconcilier l'inconciliable, le système et l'usage? C'est ici que les points de vue divergent, doivent diverger, selon qu'on est locuteur naturel, simple usager de la langue, ou spécialiste, linguiste, grammairien ou enseignant.

2. La logique naturelle et l'esprit logique du locuteur

L'usager de la langue n'a pas le choix : il doit faire, "se débrouiller" avec ce que la "nature" lui donne, même si ce que cette "nature" lui offre est un "outil" mal commode, un système formel caractérisé par l'impropriété. Le procès de désignation apparaît comme un pari impossible et nécessaire, et l'adéquation du mot au référent, du langage au monde, comme un projet toujours avorté et toujours recommencé. Le conflit système/usage est alors posé en termes dialectiques. Un conflit dialectique est un conflit qui refuse de s'arrêter à la coupure, qui admet la solidarité, la simultanéité et la permanence des forces antagonistes. Langue et locuteur, système et usage n'existent qu'ensemble et il n'aurait aucun sens à poser l'un des termes sans poser l'autre. La thèse de l'impropriété fondamentale de la grammaire, de la dialectique système/usage ne relève pas d'un simple parti pris théorique : elle est éclairante pour l'enseignement des langues maternelles et

étrangères.

En opposant le système et l'usage, le système au locuteur, nous distinguons du même coup la logique naturelle et la logique (l'exigence logique) de celui qui l'utilise. Cette distinction permet de comprendre les erreurs commises par les apprenants et d'appréhender les difficultés inhérentes au système. Les erreurs, à partir de là, seront traitées pédagogiquement. Cette perspective a été ouverte très tôt, notamment par Henri FREI. Il est trivial de rappeler que nombre d'erreurs commises par les apprenants étrangers sont déjà commises par les apprenants natifs et retrouvent les points d'incertitude du locuteur natif (adulte). Il est également trivial de répéter qu'en pédagogie des langues étrangères, on fait trop souvent "porter le chapeau" à l'interférence. Où que nous observions un corpus de fautes, nous remarquons que l'apprenant en particulier et le locuteur en général présentent une résistance "naturelle" et "quasi-congénitale" aux disjonctions marque/valeur et forme/sens. Ces disjonctions, souvent rattachées au principe d'économie et présentes dans toutes les langues naturelles, sont mal reçues par le locuteur qui, par rationalisme, accepte difficilement qu'une même fonction puisse être exercée par des unités différentes et vice versa. C'est ainsi que le locuteur tend à abandonner l'un des termes d'un morphème discontinu (le *ne* dans la négation *ne... pas*, par exemple), à pratiquer la redondance, le pléonasma dans les morphèmes amalgamés (cf. le maintien fréquent dans une proposition relative du pronom personnel : ex : *La chose qu'il s'en souvient*), ou avec des éléments lexicaux "multi-sémiques" (ex : *monter en haut, préférer plus...*), tend à refuser les conjugaisons irrégulières et exporter, généraliser le modèle flexionnel des verbes du premier groupe et, plus généralement, tend à pratiquer des généralisations abusives (cf. les néologismes et les paradigmes hyper-logiques _ ex : *forcément* interprété comme *avec force*).

Notre propos n'est pas, dans ces quelques pages, de faire l'inventaire de ces fautes, de ces difficultés : il est simplement de montrer que le locuteur, dans ses performances linguistiques, manifeste les imperfections, les incohérences, les limites du système linguistique qu'il utilise, manifeste également le télescopage du système et de l'usage, télescopage pratiqué constamment et nécessairement au nom même de la logique. Cette exigence logique du locuteur ne peut que se heurter à la logique "naturelle" de la langue et vient poser des problèmes à l'enseignant dès lors que celui-ci tente de proposer une explication rationnelle à une règle grammaticale. Expérience éclairante que celle du professeur qui croit avoir fait passer la règle de construction du pluriel irrégulier pour les mots en *-al* et qui trouve chez un élève qui se réfère au conte arabe Ali-Baba, la construction "*les quarante voleurs à chevaux*", puisqu'il est bien compris que ces quarante cavaliers ne chevauchent pas la même monture.

3. Le démon du formalisme

Dès lors que nous prenons conscience que la langue nous "joue des tours" et que nous sommes dans la situation _artificielle_ de pouvoir agir sur elle, il est tentant de vouloir rendre la logique "naturelle" de la langue conforme à nos exigences. Tel est le cas quand la langue est observée in vitro, devient un objet d'analyse. Grammairiens et linguistes

sont évidemment concernés, mais ceux-ci ont d'illustres prédécesseurs : d'une part les philosophes qui se sont de tous temps intéressés au langage et qui ont développé la logique ; d'autre part les mathématiciens qui, renonçant à travailler avec un système de signes décidément inadéquat, en ont fabriqué un autre. Des premiers aux seconds il y a une parfaite continuité historique que l'on a trop tendance à oublier. Il faut se rappeler que le métier de philosophe incluait celui de mathématicien et que la séparation ne s'est opérée qu'avec l'émergence de la logique formelle. Quand notre linguistique s'apparente à la logique, invente les *structures profondes* et impose les règles de réécriture, il y a fort à parier que nous assistons à un dérapage méthodologique ; que nous cédon au démon du formalisme. S'il peut en tant que locuteur, déplorer les carences des langues "naturelles", s'il peut, comme esprit rationnel, regretter que ces langues ne soient pas à l'instar des systèmes formalisées qu'il sait fabriquer, le linguiste n'en doit pas moins rendre compte fidèlement de son objet, décrire cet objet tel qu'il est et non tel qu'il devrait être.

La remarque s'adresse évidemment à la grammaire générative, mais elle vaut aussi, dans une certaine mesure, pour la linguistique structurale européenne issue de Saussure, c'est-à-dire pour la linguistique structurale qui contrairement au distributionnalisme américain, accorde une place au sens.

Le formalisme, ici, est plus discret et doit être compris comme la volonté ou le désir de faire coïncider au maximum la structuration (grammaticale) et la structuration sémantique du langage. La définition du concept de langue exerce à ce niveau un influence certaine, puisque, chez Saussure, la langue est posée comme *système de signes ET institution sociale*. Cette double définition historiquement explicable dans le contexte de l'époque télescope deux points de vue et implique une certaine grammaticalisation du sens, de l'appréhension sociale des phrases. Ce télescopage est sensible dès lors que la linguistique structurale manipule les concepts de dénotation et de connotation, et reste prégnant dans le développement de la discipline que constitue l'énonciation. Il explique également qu'en pédagogie des langues, dans les méthodes structurales, on ait pu penser que la compétence linguistique impliquait naturellement la compétence communicative.

Dans le même ordre d'idée, c'est-à-dire ressortissant également au formalisme et concernant le langage, se place le méthodologisme. Le fait culturel en général et le fait linguistique en particulier peuvent être "travaillés" par une technique. L'homo sapiens est aussi un homo faber et ce que les linguistes font avec la langue, les didacticiens l'entreprennent avec l'enseignement des langues (cf. le mythe de la "bonne" méthode). Le formalisme a nom pour les uns *logicisme*, pour les autres *méthodologisme*. C'est la même idée qui fonctionne dans les deux cas : surinvestissement technologique et survalorisation de l'outil. Ce méthodologisme peut être sournois. Il nous guette ainsi et pour prendre un exemple quand, en formation, nous lions trop étroitement la maîtrise de la langue à la compétence morphosyntaxe, en lexicologie, en pragmatique, etc...

4. L'aptitude de communiquer et la séduction du fonctionnalisme

Par langage, nous pouvons entendre *mode de représentation*, grammaire ; nous pou-

vons également comprendre *mode de fabrication*, outil. Le second aspect apparaît très peu dans la bibliographie, mais il concerne le langage dès lors que celui-ci est abordé sous l'angle de l'écriture, un angle qui inclut l'orthographe, mais qui ne s'y réduit pas et qui comprend tous les systèmes symboliques, tous les codes fabriqués par l'homme pour représenter. Le code se distingue du système de signes de la langue "naturelle" en ce qu'il est précisément fabriqué, qu'il est un produit industriel. Pour le code, l'explication _la fabrication_ des règles précède l'utilisation ; pour la langue, c'est l'inverse : les règles ne peuvent qu'être induites des phrases, des performances attestées.

Aux points de vue grammatical et technique s'ajoute un troisième, sociologique celui-ci. La langue est également une institution sociale, une procédure par laquelle l'homme affirme son identité, se spécifie dans le monde des hommes. En qualité d'être social, l'homme se doit à la fois de marquer sa différence et de s'inscrire au sein d'un groupe social. La réalité sociale est donc un univers dialectique où les notions d'*individu* et de *société*, d'*individuel* et d'*universel*, d'*esprit de clocher* et de *force d'intercourse*, de *diglossie* et de *continuum*, de *divergence* et de *convergence* sont à considérer non comme des réalités objectivales, mais comme des pôles. Ceci fait que nous avons toujours l'impression d'être assis entre deux chaises, d'être déchirés entre une soif de pureté, d'indépendance et un désir de communauté, d'échange. Le langage, en tant que réalité sociale, en tant que composante de cette réalité est concerné comme tous les faits sociaux par cette dialectique, par une dialectique qui ne peut être rompue sous peine de pathologie, de psychose (cf. la schizophrénie et la paranoïa). Une théorie sociologique de la communication est à inscrire dans cette perspective. La communication, ainsi, ne saurait se réduire à un échange candide. Elle est d'emblée conflictuelle et inclut le défi et le malentendu. La définition de la langue comme instrument de communication reste partielle, voire trompeuse. Qu'on songe à l'apparition des langues, des idiomes dans la Bible. Les langues sont données aux hommes par Dieu à Babel, non pour les réunir, mais pour les diviser. D'où le sens du terme "babélisme". La rationalité du Verlan des banlieues françaises va dans le sens non de la communication, mais de l'affirmation du groupe, de la spécificité de celui-ci. Sociologiquement, la langue se caractérise par sa fonction démarcative ou identitaire. L'étymologie du terme "idiome" l'indique clairement. Même si cela est dans son projet, le locuteur n'échange jamais tout, ne fait jamais comprendre la totalité des informations qu'il adresse. Une pédagogie réaliste de la communication doit tenir de cette donnée se garder du positivisme. Même s'il est dans sa nature de privilégier le pôle du consensus, elle doit faire une place au besoin à dire spécifique de l'apprenant, notamment étranger.

Peut-on refuser en français langue étrangère les images, les métaphores empruntant à la culture nationale, à l'idiome de l'apprenant? La diversité et la richesse des littératures francophones ne reposent-elles pas sur le droit à la différence, à la divergence? Ne peut-on pas accepter sans douleur pour l'apprenant étranger ce que l'on admet naturellement pour les natifs quand ceux-ci manifestent leurs spécificités culturelles et linguistiques, notamment régionales et ce à l'intérieur même de la langue française? Le refus de prendre en compte la personnalité de l'apprenant étranger, tout comme l'ignorance du malentendu dans l'échange verbal natif, ressortit à la même conception de la communication,

conception que l'on ne peut taxer méthodologiquement de *fonctionnaliste*. Réduisant la communication à un transfert d'information entre un émetteur et un récepteur, le schéma dit de la communication que nous devons à JAKOBSON peut être qualifié de "fonctionnaliste". Les théoriciens actuels de la communication comme Yves WINKINS ne manquent pas de le relever. Dans l'analyse des faits sociaux, le fonctionnalisme peut être simple candeur, mais il faut savoir que cette candeur cache inévitablement _que l'on en ait conscience ou pas_ l'impérialisme. Que l'on se souvienne de tout ce qui a pu être écrit par les étrangers à propos des grandes méthodes d'apprentissage audiovisuelles, de Voix et Images de France, par exemple.

Une précision s'impose toutefois : ces quelques lignes ne perdent pas de vue que la réalité sociale est dialectique. La dénonciation du fonctionnalisme, la reconnaissance de la divergence et du malentendu dans l'échange inter-individuel et interculturel vont de pair avec la dénonciation de l'excès inverse. Si, dans l'échange, il est normal qu'il exprime sa spécificité et affirme son identité, il est également normal qu'en même temps et dans ce même cadre, l'homme communique, partage, c'est-à-dire prenne chez l'autre et donne à l'autre. Ce qui est nécessaire et normal est l'équilibrage constant des deux processus antagonistes et simultanés de divergence et de convergence. Cet équilibrage est dit *normal* au sens clinique du terme, car la rupture ce celui-ci relève de la pathologie.

Nous devons refuser de la même façon et la tentation fonctionnaliste, impérialiste (paranoïa) et son contraire, la tentation schizoïde. Cette dernière est plus menaçante dans un contexte historique de crispation nationaliste et culturelle. Au nom de l'intégrité, de l'identité, du combat contre l'aliénation culturelle, et selon le schéma classique du balancier, certaines méthodes d'apprentissage des langues étrangères commettent cet excès. Il est absurde de concevoir l'enseignement d'une langue étrangère en tenant compte de situations de communication locales, nationales, dans un cadre où fonctionne déjà et autrement mieux la langue maternelle. L'apprentissage d'une langue étrangère est l'ouverture sur un monde, une civilisation, une culture étrangers. Pour la pédagogie des langues, la civilisation et l'interculturel ne sont donc pas des planètes martiennes qu'on peut à souhait, selon le désir du méthodologue, ajouter ou retrancher de la pédagogie de la communication. Civilisation et interculturel ne constituent que des appellations génériques et vulgaires de la communication. Le droit à la différence et à l'affirmation de l'identité ne se confondent donc pas avec le repli sur soi. L'histoire des hommes est faite de contacts, d'échanges, d'influences réciproques et nous sommes tous, en quelque sorte, des "chats de gouttière" .

5. Les composantes de l'aptitude de communiquer : la théorie générale des signes du langage quotidien

Il ne suffit pas de situer la compétence communicative, de distinguer celle-ci de la compétence grammaticale ; il ne suffit pas non plus de poser cette compétence en termes dialectiques. Encore faut-il aller plus loin et cerner les composantes. Si la sociologie est la science générale des échanges institués et si la sémiotique peut être définie comme la science des échanges institués d'information, il apparaît que cette dernière comprend

l'échange verbal, mais ne se réduit pas. Dans l'appellation *sémiotique du langage ordinaire*, la notion de langage doit être entendue au sens large du terme, doit comprendre tous les systèmes et codes régis par une convention dont nous nous servons pour communiquer. C'est ainsi que nous pouvons décomposer la compétence de communication de la façon suivante :

5.1 Une compétence verbale (ou sociolinguistique) qui impose au locuteur de produire des phrases non seulement grammaticales, mais encore acceptables au regard du sens commun. C'est toute la différence qui sépare un énoncé tel que *Le silence vertébral indispose la voile licite* et ceux que nous entendons et émettons quotidiennement en situation de communication. Cette compétence prend en compte non seulement le niveau premier, le niveau grammatical, ce niveau que les linguistiques appellent *segmental*, mais encore le niveau *suprasegmental*, l'intonation expressive.

5.2 Une compétence scripturale ou technique qui est prévisible dès lors qu'il est posé par le langage est d'une part médiation logique, est *grammaire* ; d'autre part médiation technique ou ergologique, est outil de signalisation, *écriture* au sens large. La compétence technique que nous trouvons sur le plan de la sémiotique du langage ordinaire est plus précisément compétence sociotechnique, c'est-à-dire incidence sur le plan social de la compétence technique et de la compétence logique en propre. L'argumentation est certes théorisante, mais elle explique que l'homme possède des conventions symboliques, instituant des échanges techniques d'informations par l'écriture, c'est-à-dire l'orthographe, le dessin, le graphisme, et même certains codes gestuels artificiels et professionnels : ex : le code gestuel des plongeurs sous-marins ; et plus généralement tous les codes propres à une profession (pompiers, bookmakers, mareyeurs etc...). Avec le problème de l'écriture, sous peine de tout confondre, il convient de bien distinguer ce qui est noté, mis en forme (et qui peut être du grammatical) ; la procédure même, le principe de la notation (l'écriture au sens ergologique, au sens propre du terme) ; et la valeur conventionnelle du produit dans la communication. La compétence technique analysée sous l'angle de la sémiotique du langage ordinaire ne ressortit qu'au troisième aspect. Nous avons là ce que la terminologie des linguistes et des sémiologues essaie quelquefois de définir avec les concepts de *signe*, *signal*, et *symbole*.

5.3 Une compétence kinésique qui est flagrante dans la quasi totalité des situations de communication orales, prend en compte le fait que, pour communiquer, nous nous servons aussi des gestes, des postures, des mimiques faciales. Cette compétence kinésique est elle-même décomposable et nous pouvons, à titre d'introduction au problème, reconnaître sommairement :

-**Une compétence déictique** qui nous permet de montrer, de renvoyer à un référent animé ou non animé, humain ou non humain, concret ou abstrait que nous ne nommons pas explicitement. Pour prendre la situation de classe, nous voyons fonctionner cette compétence mimo-gestuelle déictique quand le professeur pose la question "*Qu'est-ce que*

c'est que ça?" en montrant du doigt un objet ou une représentation iconique, ou s'adresse à un élève en accompagnant le mot "toi" d'un mouvement de l'index. La déixis est un domaine largement utilisé par la sémiotique du langage ordinaire et constitue l'un des points de rencontre obligés du verbal et du kinésique. Le geste déictique est à la kinésique ce que le pronom est à la grammaire.

–Une **compétence picto-kinémimique** qui consiste à révéler un référent en évoquant gestuellement les qualités formelles de celui-ci, l'action effectuée avec ou par celui-ci. Qui n'a jamais dit, par exemple, *Ferme-le...* pour *Ferme le robinet*, en s'aidant pour faire malgré tout passer l'information d'un mouvement de rotation de la main, ou ne se souvient pas du geste qui apparaît dans la situation où se trouve émis *Passe-moi le...* pour *Passe-moi le tire-bouchon?* Si elle n'est pas verbale, la compétence picto-kinémimique a cependant partie liée avec le verbe, le langage verbal. Elle permet en effet de contourner la difficulté de verbalisation, les difficultés de sélection lexicale pour être précis que nous rencontrons quotidiennement.

–Une **compétence prédicative** que nous manifestons quand, par exemple, nous adressons un geste ou une mimique pour insulter, ou effectuons le signe de la victoire, etc... Dans la bibliographie spécialisée, ces gestes sont appelés *emblèmes*. De *La Clé des Gestes* de Desmond Morris aux *Beaux Gestes* de Wylie et Stafford, les ouvrages de référence ne manquent pas (cf. bibliographie). Il est remarquable que le dernier cité s'adresse explicitement aux professeurs de langue. La gestualité prédicative qui peut sembler la plus autonome, la plus indépendante, n'est pas sans point commun avec le langage. On peut d'une part rapprocher les emblèmes des interjections et parler, à ce niveau, d'unités holophrastiques ou d'entités informatives non décomposables ; on peut d'autre part faire observer que, dans la syntaxe de l'oral spontané, syntaxe où les énoncés respectent rarement le modèle académique de la phrase et sont construits le plus souvent sur le modèle *Thème, Propos* (*Thème* : ce dont on parle ; *Propos* : ce qu'on en dit) ou *Propos, Thème*, l'énoncé peut être "lacunaire", peut n'être que partiellement verbalisé, peut laisser jouer la fonction prédicative au geste. Ainsi à l'oral je peux indifféremment réaliser "*Mes mains, elles sont sales*", "*Elles sont sales, mes mains*", ou "*Mes mains + (moue de dégoût)*".

L'observation du langage ordinaire oblige au constat suivant : la mino-gestualité expressive ou co-verbale présente un rendement extrêmement important et entretient des rapports très intimes avec le langage verbal, rapports qui peuvent être de redondance, d'alternance, de complémentarité et même de contradiction (cf. le discours ironique, par exemple). Le balisage du champ sémiotique ne serait pas complet, si nous ne tenions pas compte d'un quatrième type de compétence communicative.

5.4 Une compétence proxémique qui nous permet de comprendre ou de produire des informations dans et par utilisation de l'espace. La proxémique, en tant que discipline, nous vient de E.T. Hall et constitue aujourd'hui un domaine sémiotique moins développé que les précédents. Un petit exemple permettra toutefois d'illustrer la dimension proxémique dans l'acte de communication et l'intérêt de sa prise en compte. Dans la situation

où il se rend dans le bureau de son patron, et pour autant évidemment que la disposition et l'aménagement du lieu s'y prêtent, selon qu'il vient demander (une augmentation, une autorisation, une autorisation, etc...) ou apporter (un service gracieux), un employé sera reçu soit avec distance, soit avec intimité. La distance sera marquée par la permanence du bureau-meuble directorial entre les deux protagonistes ; l'intimité par le déplacement du patron invitant son employé à venir s'asseoir près de lui sur les canapés ou fauteuils dans la partie salon de la pièce. L'appropriation de l'espace en situation de communication n'est pas naïve : elle oblige à des relations soit de défiance, soit de confiance. L'organisation de ces relations est réglée par la convention sociale et, de ce fait, comme le langage, présente un caractère idiomatique, culturel. L'aménagement de l'espace, des lieux "publics" fabriqués par l'homme, se trouve donc être non pas tant une affaire de goût personnel, individuel qu'une affaire de convention sociale, et nous communiquons dans ces lieux, dans ces lieux souvent organisés pour l'échange, en tenant compte de la disposition de l'espace et de l'occupation de celui-ci par ses partenaires. Une véritable leçon de proxémique nous est proposée dans le film de Charles Chaplin : *The Great Dictator*. Voir, plus précisément, les séquences consacrées à la réception de Napoloni par Heikel. Une autre pourrait prendre appui sur une publicité télévisée pour un déodorant. Une jeune femme moderne et parisienne reconnaît la présence de l'homme qu'elle aime en ouvrant le courrier que celui-ci vient de lui adresser d'Afrique et qu'il a scellé en utilisant son déodorant "à large stick". Outre qu'elle renvoie à des clichés (cf. la femme qui affiche sa modernité par ses responsabilités professionnelles et l'homme qui affirme sa virilité en jouant ou le Robert Redford de *Out of Africa*, ou le baroudeur des rallyes africains), cette publicité révèle le caractère fondamental de la culture. La culture est négation dialectique de la nature. La nature voudrait qu'on identifie son partenaire à l'odeur naturelle de celui-ci, à l'odeur de son corps, notamment de sa transpiration. Mais la culture répugne à cette dépendance biologique. D'où le déodorant dont la fonction est de gommer cette odeur, cette identité naturelle, mais en lui substituant une autre qui peut devenir l'empreinte identitaire de son utilisateur. La gestion culturelle des odeurs est l'un des modes de manifestation de la proxémique.

Pour conclure sur ce point, la compétence de communication doit être considérée comme compétence multimédia, polyphonique en quelque sorte. Il faut cesser à ce niveau de voir la communication avec les yeux du linguiste ; il faut se débarrasser de tout logocentrique, idéologie perceptible quand tout ce qui n'est pas linguistique, segmental, se trouve rejeté et regroupé pêle-mêle dans une nébuleuse appelée extra- ou paralinguistique. Si nous voulons aborder efficacement la globalité sociale du langage, nous devons délibérément penser en terme sémiotique ; de sémiotique du langage ordinaire et refuser toute hiérarchie entre des compétences également constitutives de la compétence globale de communication, entre les compétences verbale, technique, kinésique et proxémique.

Si, après avoir posé le fait de grammaire et le fait d'écriture, nous avons largement développé les composantes du fait sémiotique, nous n'avons pas pour autant "tout" dit du langage et plus précisément, nous n'avons encore rien dit d'une quatrième dimension,

d'une quatrième médiation, nous n'avons pas encore abordé le *discours*.

6. De l'aptitude de communiquer à la stratégie discursive

Au fait social travaillé par la dialectique *divergence/convergence*, s'ajoute le fait moral ou axiologique, travaillé, quant à lui, par une dialectique spécifique, une dialectique qui pour le langage, peut être rendue par les concepts de *réticence* et d'*allégorie*. Ces concepts sont repris de la *théorie de la médiation* de Jean GAGNEPAIN, théorie qui inspire les présentes pages. Alors qu'en qualité de fait social il balance constamment entre le malentendu et le consensus, le langage en tant que fait axiologique, se trouve traversé, contrôlé par un système d'interdits, se trouve castré, auto-castré. Le discours, ainsi, ne dit jamais directement et *pour reprendre une formule déjà entendue* *signifie toujours autre chose que ce qu'il a dit*. Le locuteur, comme être moral, doit être pudique (Il n'est pas inintéressant de noter l'émergence de la pudeur dans le texte fondateur que constitue la Bible. Nous y faisons déjà allusion à propos de Babel. Quant à la pudeur, elle nous vient d'Ève qui ne découvre sa nudité et en a honte qu'à l'instant où elle se trouve chassée du Paradis Terrestre, lieu d'innocence absolue.) et doit frustrer son désir. En même temps, il dit quand même mais autrement. Le désir est castré par l'interdit et l'interdit, lui-même, est transgressé, contourné par le vouloir. Réticence et allégorie apparaissent comme les pôles dialectiques constitutifs du discours. Contrairement à la linguistique générale et à la sociologie de la communication, la psychanalyse a largement exploré ce domaine avec, notamment, les concepts de *latent* et de *manifeste*. La reconnaissance de cette dimension axiologique conduit à poser le caractère obligatoirement complexe des problématiques qui ne peuvent être épuisées ni par une théorie linguistique du signe, ni par une approche sociolinguistique.

Au-delà de l'impropriété fondamentale de la grammaire et du malentendu persistant dans la communication, il y a encore et surtout que le langage comme discours ne dit pas directement et échappe aux marques qu'il manifeste. Nous avons ici à nous garder d'un nouveau démon, celui du vérisme. Le discours implique le présupposé, l'implicite et le non dit. Mais ces notions ne sont équivalentes.

Poser que le langage ne dit pas explicitement tout, revient à reconnaître que les locuteurs peuvent économiser l'explication de certaines informations, quand celles-ci sont connues ou évidentes pour les partenaires dans la situation de communication. La dimension que les linguistes analysent dans un énoncé tel que *Le roi de France est chauve* (Énoncé célèbre qu'on retrouve régulièrement dans les traités de logique, de pragmatique et qui a évolué sous la forme "*L'actuel roi de France est Chauve*". Autre énoncé "culte" : "*Le chat est sur le paillason*"). le locuteur la repère quand, par exemple, il lit dans un quotidien français, en avril 84, les titres suivants "*Acier Trompé*" et "*La croix sur la Lorraine*". Je ne peux m'interroger sur la calvitie du roi de France qu'à partir du moment où j'admets qu'il existe un roi de France. Et quand je lis la presse française en 1984, je sais que l'un des thèmes de l'actualité est la restructuration douloureuse de la sidérurgie dans l'Est de la France.

Quand on parle, économie et efficacité obligent, on évite en quelque sorte de "remon-

ter au déluge”, on tient un certain nombre d’informations pour acquises ou prérequis. Nous touchons ici ce que les linguistes appellent la situation, notion qui, comme celle de contexte, doit être inscrite dans la sociologie de la communication.

La non transparence du discours n’a rien à voir avec l’implicite et le présupposé situationnels, domaine où les maillons qui semblent manquer peuvent toujours être répertoriés par une analyse socio-historique. Prenons un exemple. Quand je me réfère au soda au gingembre commercialisé sous le nom de *Canada dry*, selon que je suis Américain ou non, familier ou non de la civilisation et de la langue américaines, je peux comprendre ou ne pas comprendre tout l’implicite véhiculé par cette appellation. Je peux, si j’ai eu l’occasion de subir le matraquage publicitaire organisé pour le lancement et la promotion de ce produit, ou sourire, ou m’étonner du choix des “spots” publicitaires, lesquels reprennent le thème du contrôle policier anti-alcool et souvent propose un “remake” de la célèbre série de télévision *Les Incorruptibles*, de la guerre que se livraient dans les années vingt les fédéraux et les gangsters à Chicago. Selon que je sais ou ignore l’histoire de la prohibition de l’alcool aux USA (avec le rôle central joué par les gangsters, organisant, à partir de Chicago, le commerce illégal de l’alcool produit au Canada) et le sens du mot *dry* (qui signifie selon le contexte ou *corsé* ou *sans _ex* : *Dry city* : ville où le commerce de l’alcool est interdit), je saisis ou ne saisis pas le clin d’oeil qu’il y a dans l’appellation *Canada Dry*. Comme son nom l’indique bien et contrairement à ce qu’il pourrait signifier à première vue, *Canada Dry*, ça pourrait être de l’alcool (cf. *Dry*). Nous n’avons fait ici que pasticher l’un des slogans publicitaires utilisés pour la promotion du produit *Canada Dry* (“ça ressemble à de l’alcool, mais ce n’est pas de l’alcool”).

Il n’y a rien de discursif à ce niveau, au sens axiologique du terme. Il n’y a que de la civilisation comme on dit vulgairement, que de la sociologie. Tous les paramètres sont inventoriés. Autrement dit, et pour le plaisir du jeu de mots, le présupposé et l’implicite, ça peut ressembler à du discursif. Le discursif commence là où la présupposition devient simple supposition, simple hypothèse, à partir du moment où nous posons et recherchons l’inconscient et le non dit du manifeste. Et ce n’est pas un hasard si nous pensons tout de suite, à propos du discursif, au discours de la séduction.

Devons-nous et pouvons-nous pour autant parler d’une compétence spécifique, de compétence discursive? À en croire certains auteurs qui proposent des manuels du genre “Comment être à l’aise?” ou “Comment être irrésistible?”, il semblerait que oui, mais, à y regarder de plus près, nous notons qu’il ne s’agit que de manuels de recette destinés à des “clients” toujours malheureux, “clients” qui, le jour où ils utilisent ces recettes, restent malheureux et prennent de plus le risque du ridicule, de fait de l’artifice et de la transparence des procédés, des stratégies appliqués. Ces manuels ne peuvent finalement fonctionner qu’avec un pervers, lequel peut s’offrir le luxe, par exemple, de réussir à séduire, manuel de la séduction à la main et à découvert. Le pervers auquel nous faisons allusion n’est pas sans rappeler le dandy qui cultive le paraître et se sert de l’exhibition, de (l’illusion de) la transparence comme d’un masque. S’il n’y a pas à proprement parler de recettes efficaces, il n’y a pas non plus de compétence discursive dans le sens que les pédagogues donnent à ce terme. Même s’il est omniprésent dans l’activité linguistique,

dans le comportement verbal, le discursif ne constitue pas un objet d'enseignement. Ceci explique que nous préférons parler de *stratégie discursive*, mais ne signifie pas que la pédagogie des langues n'ait pas à prendre en compte cette dimension. Elle doit, à cet effet, prévoir dans le cours de langue et le lieu et l'espace nécessaires à l'expression de cette *stratégie discursive*. Elle se manifestera d'autant mieux que nous ne répéterons pas les excès des méthodes d'enseignement structurales (par trop mécanistes, behavioristes) et que nous nous garderons de concevoir les nouvelles approches pédagogiques, celle dite communicative notamment, de façon trop rigide, que nous éviterons le piège du fonctionnalisme. La créativité doit sur ce terrain avoir une place importante.

7. L'aptitude linguistique et/ou l'aptitude de communiquer en didactique des langues

La notion de compétence de communication arrive en didactique des langues à partir de la sociolinguistique américaine, à partir de la critique faite par Dell Hymes de la notion de compétence linguistique développée par Chomsky. Hymes ne manque pas de relever les multiples acceptions du terme selon les auteurs. La compétence de communication peut être définie comme une "compétence linguistique élargie", ou comme une liste ouverte de (sous) compétences. Il peut ainsi être question de compétences "poétique", "narrative", "littéraire", "mythologique", "rhétorique", "pragmatique", "réceptive", "productive", "socioculturelle", "argumentaire", "sémiotique", etc... Et nous sommes loin d'avoir ici épuisé la liste disponible, une liste qui de toute façon pose une question fondamentale. Définition élargie ou inventaire, la communication apparaît comme un véritable fourre-tout. La notion de communication peut alors apparaître comme un terme générique synonyme de langage. La décomposition proposée par Saussure garantit la spécificité du concept de langue, mais n'interdit pas la remise en circulation de la notion attrape-tout de langage, une notion que d'aucuns croient avoir modernisée en lui substituant la notion de communication. Une telle attitude ressortit à notre avis à un contresens épistémologique, contresens néanmoins compréhensible dès lors que nous rencontrons la réalité dans sa complexité.

Comment rendre compte d'un objet aussi complexe que le langage? Il faut à la fois poser la nécessité de la décomposition, de l'identification de traits spécifiques, et reconnaître que la réalité concrète est (con)fusion de ces traits. Le langage est analysable comme grammaire (représentation, ou langage au sens étroit du terme), outil (écriture), société (idiome, communication) et morale (norme, discours). La maîtrise du langage suppose quatre types de compétences.

Le chiffre quatre ne découle pas d'une décomposition arbitraire et prend appui sur la théorie de la médiation de Jean Gagnepain, théorie qui entend soumettre ses hypothèses à une vérification expérimentale, clinique en l'occurrence. La spécificité de l'humain est identifiable dans les dissociations sélectives que peut provoquer la pathologie, lors de lésions cérébrales (traumatismes, tumeurs, dégénérescences par diabète ou maladie d'Alzheimer, etc...). L'humain, dans ces pathologies, est susceptible de perdre totalement ou partiellement la fonction linguistique (cf. les aphasies), la fonction technique (cf. les apraxies), la fonction sociale (cf. les psychoses) ou la fonction morale (cf. les névroses).

La compétence linguistique (ou grammaticale) correspond à cette capacité décrite par Chomsky, cette capacité à produire et comprendre un nombre illimité de phrases grammaticales. Le langage est ici faculté cognitive, intelligence, "signe", représentation. Le langage est ici celui des psychologues, des philosophes du langage et aussi des linguistes qui se réclament de la tradition saussurienne.

La compétence de communication est d'une autre nature et pose la problématique du sujet, de son identité, de son rapport à l'autre, de son histoire. La compétence de communication est une problématique fondamentalement sociologique, quand bien même elle rencontre le langage. C'est ainsi que les troubles de la communication peuvent se rencontrer chez des sujets parfaitement compétents en grammaire, ne présentant aucun trouble aphasique. C'est le cas notamment pour ces "fous du langage", selon l'expression de Marina Yaguello, ces "fous" qui ne cessent d'inventer des langues, des idiomes, précisément pour ne pas communiquer (cf. la glossomanie du schizophrène). Mais le langage n'est plus à ce niveau grammaire : il est idiome, un idiome qui s'ajoute à d'autres non-verbaux.

Deux conséquences méthodologiques sont dès lors prévisibles. La première est la nécessité de l'intégration des codes non-verbaux dans les cours de langue. Ceci a commencé à se faire, notamment par le biais de l'exploitation des documents authentiques.

II. Une langue ancienne et moderne : le français.

1. Courte explication historique sur l'expansion de la langue française

On peut difficilement dissocier l'histoire d'une langue de l'histoire de ses locuteurs et du territoire que ceux-ci occupent. Ce qu'on reconnaît aujourd'hui comme la France et qu'on représente schématiquement par un hexagone n'a pas toujours été une entité politique, une nation. Et les habitants qu'on recense aujourd'hui sur cet hexagone n'ont pas toujours été et ne sont toujours pas pour certains des francophones natifs.

Quelques points de repères :

La langue française appartient à la famille indo-européenne, se démarque petit à petit du latin (phase romane) en empruntant aux langues germaniques notamment. La conquête romaine de la Gaule n'a jamais fait du territoire une zone pleinement latino-phonie. Elle a par contre introduit une situation de coupure, de diglossie entre la classe des lettrés et des dirigeants et les différents peuples occupés, peuples ayant pour langues maternelles soit des variétés considérées comme basses du latin (dialectes romans), soit des parlers allogènes. Les parlers allogènes se maintiennent notamment dans les zones "reculées", excentrées du territoire et sont le plus souvent antérieurs à la romanisation de la Gaule. C'est le cas, par exemple, de la langue basque du Sud-Ouest et du breton à l'Ouest. Le breton, n'est pas seulement, une langue importées des îles britanniques au IV^{ème} ou V^{ème} siècle (après J.-C.), apportées en Armorique par les Celtes chassés des îles par les Angles et les Saxons. Le breton est également ce qui reste du gaulois après la conquête

romaine. On comprend mieux à partir de là que la variété vannetaise (ou Gwened) se distingue sensiblement des variétés finistériennes de la Cornouaille, du Léon et du Trégor (ou K.L.T.), que se développent deux orthographes. Ces deux orthographes seront l'objet d'une réforme unifiante dans les années quarante et donneront l'écriture KLTG.

La situation de diglossie provoquée par la romanisation de la Gaule se prolonge pendant de nombreux siècles et l'émergence du français est lente et progressive. Elle passe par la reconnaissance et la promotion officielles de la langue vulgaire. Elle commence avec le glossaire latin-roman de Reichenau (VII^{ème} siècle), connaît un moment fort avec le Serment de Strasbourg (842), (attestation écrite du pacte conclu entre Louis le Germanique et Charles le Chauve contre leur frère Lothaire. Le Serment de Strasbourg constitue la première attestation écrite des langues française et allemande.), et aboutit avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts promulguée par François I^{er} en 1539. Cette ordonnance impose l'usage du français dans les actes judiciaires et notariés. La promotion d'une langue passe nécessairement par le soutien politique et l'écriture de la langue en est l'un des révélateurs. Elle va de pair avec une politique de centralisation. En même temps qu'il renforce son autorité sur la totalité du territoire, le pouvoir central impose la même langue (la sienne) à tous les sujets ou citoyens. C'est le projet de Louis XIV, de la Révolution Française à partir de 1790, (Si, au début, au nom de la liberté, elle, reconnaît les langues régionales, la Révolution Française voit très vite dans les identités régionales le ferment de la contre-révolution. Révélateur exemplaire de cette attitude est l'enquête réalisée en 1790 par l'abbé Grégoire, célèbre pour son rôle dans l'abolition de l'esclavage, mais également auteur moins connu d'un rapport à la Convention *sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française.*) de la Troisième République. D'où une politique "glottophage", pour reprendre le terme proposé par Louis-Jean Calvet.

La langue française va donc non s'imposer, mais être imposée progressivement et souvent autoritairement à tous les citoyens de la nation française. En dépit des résistances fédéralistes, autonomistes, voire indépendantistes, les langues régionales ne cesseront de reculer dans l'hexagone et, aujourd'hui, les Français "hexagonaux" sont massivement des francophones natifs. La remarque est quelque peu lapidaire et il faudrait introduire des nuances, prendre notamment en compte les situations linguistiques provoquées par l'immigration, d'une immigration qui trouve partiellement ses caractéristiques dans la politique coloniale française.

Cette politique conduit très tôt la France en Amérique du Nord. Samuel Champlain fonde Québec en 1608, mais, après une guerre inégale, le traité de Paris (1763) consacre la tutelle anglaise sur le Canada. La France ne conserve que Saint Pierre et Miquelon. La Louisiane, "découverte" par Cavalier de la Salle à la fin du XVII^{ème} siècle, subit très vite la domination espagnole et est vendue par Bonaparte aux Etats-Unis en 1802.

Aux cinquante années de présence française sur le nouveau continent, nous devons des communautés "francophones", les Québécois, les Acadiens, les Cajuns, des communautés vivant le plus souvent en "autarcie culturelle" en face et en résistance au modèle culturel dominant anglophone. Ces communautés n'ont toutefois pas conservé

leur identité linguistique dans les mêmes proportions et il est clair que la revendication identitaire qui s'affirme au Québec ne se trouve pas aussi fortement ailleurs. Ceci étant dit, la rupture des relations entre les provinces nord-américaines et la "métropole" a provoqué la diglossie, au point de poser des problèmes d'intercompréhension dans la communauté des francophones. Le français d'Amérique a dû vivre sa propre vie.

C'est également au XVII^{ème} siècle que les Français mettent pied en Amérique du Sud et les Caraïbes. Cayenne est fondée en 1637 et le traité de Bréda reconnaît la domination française sur la Guyane en 1667. La Guadeloupe et la Martinique deviennent françaises en 1635. Haïti suit peu après, ainsi que l'île Bourbon (devenue île Maurice) dans l'océan Indien.

D'autres territoires disséminés dans le monde suivront : les cinq comptoirs des Indes (Mahé, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Pondichéry), les îles Seychelles.

Le XIX^{ème} siècle est le grand moment de l'expansion coloniale et la puissance française vient s'affirmer en Afrique du Nord, en Afrique Noire, à Madagascar, en Océanie et en Indochine.

Il serait vain de vouloir ici résumer les politiques coloniales de la France. Ces quelques lignes veulent plutôt indiquer l'ampleur de la diffusion de la langue française dans le monde et tirer quelques conséquences sociolinguistiques. Les populations originelles (ou autochtones) n'ont pas le français pour langue maternelle. Ils ne l'ont jamais à l'époque de la conquête ; ils ne l'ont que très rarement aujourd'hui ou à l'époque de l'indépendance pour les pays ayant depuis acquis leur autonomie. Des exceptions existent, mais restent minoritaires. Elles peuvent concerner des enfants de couples dits "mixtes", ou issus du peuplement importé de la "métropole". Pour la majorité de la population, le français reste une langue seconde, que l'on doit acquérir à l'école, dans les villes, à l'armée, dans certaines transactions commerciales, etc... D'où l'apparition de situations linguistiques extrêmement variées et instables. On va retrouver ici notamment les oppositions ville/campagne et lettrés/non lettrés, un mot des oppositions qui s'appliquent déjà à l'histoire de la diffusion de la langue française dans la France "hexagonale". Et certaines variétés du français qu'on observe aujourd'hui hors de France sont peut-être par rapport au français "hexagonal" dans la situation qu'on pouvait observer à l'époque de la diglossie Latin/ "langue vulgaire". Cela peut concerner le québécois et les créoles. Qu'il y ait aujourd'hui une réflexion sur la promotion politique de ces langues est significatif.

Peut-on dès lors circonscrire une communauté linguistique, définir une langue (un idiome), compter ses locuteurs? Nous laisserons la réponse au poète et chanteur belge Julos Beaucarne :

"Nous sommes 180 millions de francophones dans le monde on parle français au Québec à Rebecq à Flobecq à Tahiti à Haïti du Burundi au Togo au Congo à Bamako à Madagascar à Dakar en Côte d'Ivoire en Haute Volta à Brazza au Ruanda en Guyane à la Guadeloupe au Sénégal à la Martinique à Saint Pierre et Miquelon au Gabon en Nouvelle Calédonie en Tunisie au Liban dans les Nouvelles Hébrides dans l'île de la Désirade dans l'île de la Marie Galante dans l'île Maurice du Cameroun en France à

Gérompont–Petit–Rosières à Sorinne-la-longue à Jandrain–Jandrenouille on parle français à Pondichéry dans les Indes en Louisiane à Matagne dans les Fagnes les indiens algonquins de l'état de New–York parlent français et les gros ventres du Montana également nous sommes en tout 180 millions de francophones "voilà pouqué no ston firs dyesse wallons" (voilà pourquoi nous sommes fiers d'être Wallons)".

2. La variation linguistique

Loin d'être un accident, la variation caractérise les faits sociaux en général, les faits linguistiques en particulier. Nous reprenons ici un point déjà développé au point 4 de la partie précédente. L'échange social est dialectique et se trouve guidé par deux forces contradictoires, l'une centrifuge qui tend à l'éclatement, à la divergence ; l'autre centripète qui appelle l'unité, la convergence. L'affirmation de l'identité passe nécessairement par la recherche de la particularité, de la spécificité. La dialectisation est fondatrice d'idiomes et l'idiome fonde pour part le groupe social. Nous ne pouvons pas comprendre l'émergence actuelle du Verlan en France sans nous référer à l'histoire des banlieues et de l'exclusion. Et le Verlan est à la langue, ce que le Rap est à la musique. Toute société est traversée par des forces centrifuges. Le pouvoir politique qui gère la Cité, et qui peut avoir une part de responsabilité dans les conflits sociaux, appelle le consensus. La politique de la Cité est par essence unifiante. Elle dénonce ainsi les corporatismes, les égoïsmes, les sécessionnismes, en un mot les tendances "antisociales". La politique veut donner à tous les mêmes chances, les mêmes droits, les mêmes devoirs et exige de chacun le sens de la communauté, le sens "civique".

La politique implique le linguistique et, pour mieux assurer l'unité linguistique, tend à réduire la variation. C'est la glottophagie. Le français est la langue de l'école et l'enfant surpris à parler son "dialecte" _y compris dans la cours de la récréation_ est immédiatement puni et surtout humilié. Il porte au cou une cloche ici, un sabot là, et il ne peut se libérer qu'en accusant lui-même un camarade de la même "infamie". Cette politique agressive perdure jusqu'à la seconde guerre mondiale. L'État Civil n'est pas plus tendre qui francise autoritairement les noms et les prénoms. La politique actuelle a cessé d'être violente, mais parce que la situation est devenue irréversible. Le libéralisme aujourd'hui affiché ne doit pas tromper et il est intéressant de mettre en relation deux déclarations de Georges Pompidou :

comme candidat à la présidence de la république :

Si la volonté des Français me porte à la présidence de la république, je ferai en sorte que cette défense des traditions et cultures régionales bénéficie d'un réel appui des pouvoirs publics. ...Auvergnat, donc occitan, je suis particulièrement sensible à tous les efforts qui sont consentis pour le pays."

Lettre du 10 juin 1969 à Défense et Promotion des Langues de France.

comme président élu :

"Il n'y a pas de place pour les langues régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau."

Discours du 14 avril 1972.

Et les hommes qui défendent une politique linguistique oppressive à l'intérieur sont les premiers à dénoncer l'impérialisme des grandes langues internationales concurrentes de la leur. Le débat que les Français développent sur le franglais, sur l'anglais est significatif. Et la question de la francophonie se pose en des termes différents selon qu'on prend pour référence les langues "locales" ou l'anglais.

Notre argumentation peut apparaître polémique, mais nous tenons à poser que nous sommes tous traversés par les mêmes contradictions, que nous avons tous un rapport idéologique aux langues, que ce rapport implique notre identité, notre histoire... et notre enseignement des langues.

Institutionnelle, l'école est fondamentalement unificatrice, standardisante. C'est même l'institution la plus standardisante. Elle touche tous les enfants, sur une longue durée, propose et impose une seule variété de langue, celle qu'on appelle "standard", ou "bon usage". Et ce sont les écrits reconnus, autorisés qui sont valorisés. Les idiomatismes régionaux, les emprunts, les tournures orales ou familières sont réprimés comme fautes. Il y aurait donc antinomie entre l'école et la variation. L'école serait normalisatrice, normative, prescriptive.

3. La norme

Le concept de norme linguistique est incontournable en pédagogie des langues. Et le rapport à la norme se durcit progressivement en France au fil des siècles :

"Un Langage n'a point d'autorité sinon de tant qu'il est agréable à tout le peuple pour le moins à la plus grande partie."

Ramus, 1572.

Petit à petit, l'usage s'oppose à la "raison" et au XVII^{ème} siècle, Vaugelas déclare :

"L'usage fait beaucoup de choses par raison, beaucoup sans raison, beaucoup contre raison."

Au XVIII^{ème} siècle, le censeur s'oriente nettement vers la prescription sociale :

"La bassesse de ceux qui exercent parmi nous les arts mécaniques fait que nous nous attachons insensiblement des idées basses aux mots français qui les expriment."

Le XIX^{ème} siècle, veut "faire rentrer l'ordre dans la langue française." En dépit de son autoritarisme, la prescription ne peut complètement occulter, notamment celui perceptible dans l'évolution de la langue. La reconnaissance de l'usage reste toutefois limitée et contrôlée :

"Quand vingt, cinquante, cent écrivains du premier ordre se trompent de la même manière ou quand, d'un consentement unanime, ils emploient une expression autrefois proscrite, il n'en faut pas douter un instant, ils ont raison."

Grévisse, 1961.

Il est remarquable que toutes les formes de variation ne sont pas traitées sur le même plan par l'institution scolaire. La variation se développe sur trois axes : le temps (variations chronolectales), l'espace (variations topolectales) et la société (variations sociolectales).

Le français dit classique fait référence au siècle du même nom et, même s'il est

évident que la langue française a sensiblement évolué depuis trois siècles, les manuels de grammaire mêlent dans leurs règles et leurs exemples des faits de langues anachroniques. Le postulat d'une homogénéité somme toute contestable est clairement affirmé dans un titre comme *Grammaire du Français Classique et Moderne*. En dépit des remarques faites par les auteurs sur l'évolution de la langue, demeure l'idée que la grammaire du français est une. L'attitude des manuels est nettement plus restrictive à l'encontre des particularismes régionaux et des registres de langue. La Grammaire du Bon Usage n'y fait référence qu'à partir des textes littéraires, citant ici un dialogue de roman, là une phrase de Marcel Pagnol.

Les linguistes ont de bonnes raisons pour critiquer les manuels de grammaire, trois pour être précis. L'attitude prescriptive s'oppose à celle purement descriptive. La rigueur scientifique impose de prendre en compte les faits attestés, l'usage observable, impose de ne pas juger. La linguistique, en second lieu, pratique l'analyse structurale et veut rendre compte des faits en synchronie. La linguistique, enfin, ne peut utiliser des concepts métalinguistiques hétéroclites, forgés, à des époques différentes dans des cadres théoriques différents.

Il est remarquable que les critiques formulées par les linguistes ne provoquent pas la faillite des manuels traditionnels de grammaire, et sans doute faut-il l'expliquer par la relation intime qu'ont ces ouvrages avec la pédagogie et l'écrit. En Français Langue Maternelle, l'école vise l'écrit, l'orthographe, un certain registre de langue. Les variétés orales non valorisées par l'institution scolaire sont considérées comme déjà acquises par l'enfant, voire comme devant être neutralisées à l'école.

La question du choix de la langue se pose différemment dans le contexte du Français Langue Étrangère et l'élaboration du *Français Fondamental* dans les années cinquante manifeste le souci de la prise en compte de l'oral, d'un oral contemporain et représentatif. Le recueil et l'exploitation des données font apparaître qu'ont été favorisés les locuteurs adultes, français "hexagonaux" et même parisiens, cultivés enfin. Le *Français Fondamental* n'est pas un Français "moyen" (l'expression a-t-elle d'ailleurs un sens?). Les exclusions et les rajouts effectués par la commission _et ce en contradiction avec le critère de la fréquence_ indiquent le souci d'un registre de langue "soutenu". Les exclusions concernent les mots jugés trop familiers ; les rajouts concernent les unités lexicales considérées par la commission comme "disponibles", c'est-à-dire rares à l'oral, mais indispensables à l'écrit.

Les méthodes audio-visuelles de la première génération, en prenant appui sur le *Français Fondamental*, proposent donc un français normé, un français "standard", c'est-à-dire unifiant. D'où cet universalisme et cet artifice des méthodes audio-visuelles dénoncés dès les années soixante-dix.

Conclusion

I.) S'entendre sur les notions de communication et de compétence communicative est aujourd'hui une nécessité aussi bien pour les linguistes que pour les didacticiens, mais ceci ne peut se faire sans un préalable épistémologique : la décomposition de ce "grand" objet qu'on désigne traditionnellement par le mot *langage*. Tel est le sens des pages présentes, où l'on peut retrouver d'une certaine manière, en filigrane, ce que certains linguistes appréhendent sous les notions de syntaxe, de sémantique et de pragmatique et ce qu'Austin désigne par les concepts de locutoire, d'illocutoire et de perlocutoire. Dans la mesure où nous avons fait état _même discrètement_ d'un quatrième type de compétence, de la compétence technique, de l'écriture, des écritures, la métaphore qui s'impose est moins celle de la Sainte Trinité que celle des Trois Mousquetaires qui, comme chacun sait depuis Dumas, étaient quatre.

II.) La question des objectifs se pose-t-elle en termes stricts de langue? Les travaux sur le *Niveau Seuil* déplacent sensiblement la perspective en se recentrant sur les personnes concernées par l'apprentissage au premier chef, à savoir les apprenants eux-mêmes.

La prise en compte du sujet apprenant commence avec l'identification des besoins de celui-ci. Les objectifs linguistiques peuvent donc varier selon les publics. Mais l'apprenant ne se réduit pas à un inventaire, à un catalogue de besoins. L'apprenant entend pouvoir communiquer dans différentes situations, avec différents partenaires. La variation apparaît alors comme passage obligé et les méthodes d'enseignement qui se réclament de l'Approche Communicative peuvent proposer des registres variés, à la condition toutefois d'accompagner ces variétés des conditions d'emploi. On retrouve ici un principe méthodologique cher à la pragmatique.

Bibliographie

- SAUSSURE (de), Ferdinand : *Le cours de linguistique générale*, Paris, Payot, édition de 1973.
- PALMER, Franck : *Grammar*, Harmondsworth, Penguin books, édition de 1975, Page 35.
- FREI, Henri : *La grammaire des fautes*, Paris, Geuthner et Genève, Kündig, 1929 (réédition, Genève, Slatkine, 1971).
- BENVENISTE, Emile : *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, Tome 1 : 1966 et Tome 2 : 1974.
- GARDIN, B. et MARCELLESI, J-B. : *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Larousse, 1974.
- JAKOBSON, Romen : *Essais de linguistique générale*, Paris, Édition de Minuit, Tome 1, 1963.
- WINKINS, Yves : *La nouvelle communication*, Paris, Le Seuil, 1981.

- MORRIS, Desmond : *La clé des gestes*, traduction française, Paris, Grasset, 1978.
- WYLIE et STAFFORD : *Les beaux gestes. A guide to French body talk*, Cambridge, the undergraduate Press, 1977.
- HALL, E.T. : *Le langage silencieux*, traduction française, Paris, Mame, 1973.
- HALL, E.T. : *La dimension cachée*, traduction française, Paris, Le Seuil, collection "points", 1979.
- GAGNEPAIN, Jean : *Du vouloir-dire, Traité d'épistémologie des sciences humaines*, Tome 1 : *Du signe, de l'outil* et Tome 2 : *De la personne, de la norme*, Pergamon, 1982, réédition Bruxelles, De Bœck, 1993.
- HYMES, Dell : *Vers la compétence de communication*, traduction française, Paris, Hatier, collection "LAL", 1984.
- BRUNEAU, Ch. : *Petite histoire de la langue française*, 4^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 1966 (2 volumes).
- CHAURAND, J. : *Histoire de la langue française, Paris*, P.U.F., collection "Que sais-je?", 1969.
- COHEN, Marcel : *Histoire d'une langue : le français*, 4^{ème} édition, Paris, Éditions sociales, 1973.
- CALVET, Louis-Jean : *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974.
- BEAUCARNE, Julos : *album Front de libération des arbres fruitiers*, RCA Victor, YBPL1 468, 1974.
- WAGNER, Robert et PINCHON, Jacqueline : *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1^{ère} édition, 1962.
- GREVISSE, Maurice : *La grammaire du bon usage*, Gembloux-Paris, Duculot-Geuthner, 1^{ère} édition, 1939.
- GOUGENHEIM, G., MICHEA, R., RIVENC, P., SAUVAGEOT, A. : *L'élaboration du français fondamental*, Paris, Didier, 1964 (1^{ère} édition en 1956 sous le titre : *L'élaboration du français élémentaire*).